

L'inventeur d'un traitement «miracle» écope de quatre années de prison

Compte Test - 2021-04-18 18:07:58 - Vu sur pharmacie.ma

Cinq ressortissants du Royaume-Uni ont été condamnés à Paris à des peines de prison ainsi que des amendes pour avoir mis en vente sur internet deux produits : GcMAF (GC protein derived macrophage activating factor) et le GOleic (G Oleanolic acid) en indiquant que ces «traitements miracles» étaient efficaces contre le cancer, l'autisme, la maladie d'Alzheimer, le diabète, le sida, la maladie de Parkinson, de Lyme, de Crohn, la sclérose en plaques, l'herpès et l'eczéma. Ces médicaments, qui sont vendus via la Toile dans le monde entier, ne bénéficiaient d'aucune autorisation de mise sur le marché (AMM). L'initiateur de ce «commerce» qui a rapporté 11 millions d'euros est un consultant en informatique britannique de 68 ans. Avec plusieurs complices, il a commencé à fabriquer et à conditionner ces «remèdes miracles» dans une ferme transformée en laboratoire à Cherbourg. Les produits sont ensuite proposés en vente sur Internet. Lors de ses auditions par la justice, l'initiateur de ce commerce, David Noakes, a reconnu lui-même que les produits n'avaient pas de notice «parce qu'il n'y connaissait rien». GOleic était vendu à 450 euros la fiole de 2,2 ml et GcMAF à 600 euros. L'initiateur du commerce a été condamné à une peine de 4 ans de réclusion et à une amende de 20.000 euros. Quant à ses complices, ils ont écopé de peines allant de six mois à trois ans avec sursis.